

Liberté, Égalité, Fraternité
La constitution de Dieu ou la mort

Union à la
Convention Nationale

Gendarmerie Nationale du Mont-Blanc

Je l'apprit de gendarmes soupçonnés, atout Juge de paix
accusateurs publics, Directeur de Jury, comité de surveillance
à qui la connaissance appartenait de l'acte, qu'il leur
soit au spectacle, le même matin de penible désigna aux
gendarmes de police, un citoyen renommé et auguste, qui
d'environ trente deux ans, taille d'un pied neuf pouces
cheveux courts noirs, en rond, yeux fermés, bouche
moienne, visage ovale, angleux bleu, talots gris perains
rais, lequel dit il avoir voté chez la citoyenne Labar à
quelque temps passé, et a offert de se constituer avec lui,
sur quoi j'ai au nécessaire pour la sûreté publique et
du devoir de ma charge de découvrir et enlever le
citoyen par savoir si il voit même de bons et aveugles
papejorts, je le découvris à la boutique du spectacle, ou
j'appellais de suite le lieutenant et deux gendarmes, je
m'adressai au lieutenant de gendarmerie de l'armée qui
était en conversation avec le citoyen susdésigné, et lui
demandai si il le connoissoit, il me répondit barbeaux, il
s'appelle andré et non Auguste, je demandai ensuite, au
citoyen susdésigné son papejort qui portoit le nom de
christian papejort, les citoyens provençaux disant le
connoître lui donnerent entre le nom de André

paivole et quelques instants après, le même après
avoir dit que jamais il n'aurait pu me dire y avoir été
il y a environ un mois et demi, et après avoir me l'avoir

MORT AUX TYRANS ET A LEURS SUPPOTS.

District de Cluses,
Département du
Mont-Blanc,

Cluses, ce 15 Nivôse
l'an 2^e de la
République une, indé-
visible & démocratique.

L'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE CLUSES

et a été en public à 10 heures

Le nommé Morel officier gendarme et cy devant garde du corps du despote
Jude ayant été condamné par le tribunal révolutionnaire à la peine de mort, et
ses biens par ce jugement ayant été déclarés confisqués au profit de la République,
nous l'invitons de procéder de suite de concert avec son collègue l'agnot à
inventaire, estimer et division des biens meubles qui il pourroit posséder dans
la commune de Boudignin s'il en est originaire, et en nous prions que les
autres citoyens situés dans les communes de la municipalité de ce lieu
pour procéder au séquestre de ces mêmes biens, nous le prions que cette
opération soit faite suivant la disposition de l'art 1^{er} du 3^e juin dernier
et des instructions que nous l'avons données pour l'estime et division
des biens nationaux et des émigrés, nous le chargeons d'en participer le Citoyen
l'agnot.

Salut et fraternité

Carand
Mussey
Jugnot